

**CODERS 69/CODAPRS Bulletin d'inscription**

N ° CODERS 69/CODAPRS .....

NOM .....

Prénom.....

Adresse complète .....

.....**Téléphone**.....**INSCRIPTION**

GYM D'ENTRETIEN

GYM DOUCE

GYM EVOLUTIVE

N° cours.....

N° cours.....

N° cours.....

Les.....

Les.....

les.....

Heures.....

Heures.....

Heures.....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation (au verso du bulletin et je joins un chèque de .....€

Date :

Signature :

**ARRIVEE CODAPRS**

(tampon)

**SAISIE  
INFORMATIQUE**

(tampon)

**DESISTEMENT  
Annulation Informatique**

Faite le

.....

Réservé au service comptable

Désistement le .....

Chèque n° .....

Motif.....

Comptes .....

Décision de la commission.....

Fait le .....

Montant du remboursement .....

✂

N° inscription

**CODERS 69/CODAPRS Bulletin d'inscription**

N ° CODERS 69/CODAPRS .....

NOM .....

Prénom.....

Adresse complète .....

.....**Téléphone**.....**INSCRIPTION**

YOGA

TAI CHI CHUAN

QI GONG

N° cours.....

N° cours.....

N° cours.....

Les.....

Les.....

les.....

Heures.....

Heures.....

Heures.....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation (au verso du bulletin et je joins un chèque de .....€

Date :

Signature :

**ARRIVEE CODAPRS**

(tampon)

**SAISIE  
INFORMATIQUE**

(tampon)

**DESISTEMENT  
Annulation Informatique**

Faite le

.....

Réservé au service comptable

Désistement le .....

Chèque n° .....

Motif.....

Comptes .....

Décision de la commission.....

Fait le .....

Montant du remboursement .....

N° inscription

## CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

### Personnes admises :

Uniquement les titulaires de la carte de la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) à jour de cotisation et dont l'état de santé permet la pratique de nos disciplines, à charge pour elles de s'en assurer auprès d'un médecin. Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention de la licence FFRS

### Inscriptions :

- Elles ne sont pas acceptées par téléphone.
- Un bulletin doit être rempli dans toutes les rubriques, à raison d'un par personne et par cours, accompagné d'un chèque global ou de deux chèques, comme indiqué sur le bulletin de liaison.
- Un deuxième cours peut être envisagé, dans la limite des places disponibles (remplir un deuxième bulletin).
- Aucun report de cours, même temporaire, ne peut être accepté.

### Annulation de l'activité par l'intéressé :

En cours de saison, toute interruption provisoire ne sera pas remboursée, seule une annulation définitive accompagnée d'un certificat médical sera prise en compte.

A savoir : Chaque trimestre commencé est dû et sera retenu au remboursement

### Annulation de l'activité par le CODAPRS :

Le CODAPRS n'a aucune indemnité à verser. Le remboursement s'effectuera au prorata des séances restantes.